



RD4U-Board(2024)16-Rev1-FR

**REGISTRE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'  
AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
CONTRE L'UKRAINE**

**FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES**

**Catégorie de Demandes A1.1  
Déplacement interne involontaire**

La Haye

[www.RD4U.claims](http://www.RD4U.claims)

## FORMULAIRE DE DEMANDE ET RÈGLES

### Catégorie de Demandes A1.1. Déplacement interne involontaire

*Adoptés par le Conseil du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine lors de sa 3e réunion le 14 juin 2024 et révisés le 18 octobre 2024.*

*Approuvés par la Conférence des participants au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 8 juillet 2024 et révisés le 6 novembre 2024.*

*Les termes en majuscule dans le présent Formulaire de Demande ont la portée qui leur est attribuée à l'article 1 des Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des demandes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.*

1. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé par les Demandeurs pour soumettre des Demandes dans la catégorie des Demandes **A1.1 – Déplacement interne involontaire**. Il contient les règles spécifiques applicables à la catégorie en question, une description des informations et des Preuves que les Demandeurs sont tenus de soumettre, ainsi que des informations et des Preuves supplémentaires qui peuvent être soumises à l'appui de la Demande.
2. Conformément à l'article 10 des Règles relatives aux Demandes, ce Formulaire de Demande est disponible sous forme numérique dans *Diia*. Le Secrétariat veillera à ce que le présent Formulaire de Demande soit reproduit dans *Diia* de manière efficace, adaptable et facile à utiliser, en tenant compte des particularités des formulaires numériques en général.
3. Pour les Demandes dans la catégorie A1.1, les règles suivantes s'appliquent additionnellement aux Règles relatives aux Demandes :
  - 3.1. La catégorie A1.1 concerne les Demandes relatives aux déplacements involontaires sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, s'étendant à ses eaux territoriales, le 24 février 2022 ou à partir de cette date, causés par les faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.
  - 3.2. Les Demandes dans la catégorie A1.1 concernent le déplacement interne involontaire. Les Demandes liées aux conséquences pécuniaires du déplacement interne involontaire, telles que la perte d'emploi rémunéré, la perte de logement, les dommages ou la destruction de biens immobiliers résidentiels, ou autres pertes économiques, devront être soumises dans d'autres catégories concernées.
  - 3.3. Une « personne déplacée interne involontairement » est toute personne qui a été contrainte de fuir ou de quitter son domicile ou son lieu de résidence et de se déplacer dans un autre endroit en Ukraine, ou qui est ou a été incapable de revenir d'un autre endroit en Ukraine à son domicile ou lieu de résidence en raison, ou afin d'éviter, les

conséquences défavorables des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine.

- 3.4. Une personne qui est ou a été enregistrée en tant que personne déplacée interne dans la Base de données ukrainienne unifiée des personnes déplacées internes est considérée comme une personne déplacée interne involontairement.
  - 3.5. Les Demandes pour le transfert forcé ou la déportation doivent être soumises séparément dans les catégories A2.8 et A2.9 – Transfert forcé ou déportation d'enfants et d'adultes.
  - 3.6. Une Demande peut être soumise par ou au nom de chaque personne déplacée interne involontairement dans la catégorie A1.1. Les Demandes au nom d'enfants mineurs ou de personnes sous tutelle sont soumises conformément aux Règles relatives à la représentation.
  - 3.7. Les Demandes de la catégorie A1.1 sont admissibles à être inscrites au Registre des dommages pour l'Ukraine si le déplacement interne involontaire a eu lieu le 24 février 2022 ou à partir de cette date.
  - 3.8. La soumission d'une Demande dans la catégorie A1.1 n'exclut pas la soumission d'une Demande dans la catégorie A1.2 – Déplacement involontaire en dehors de l'Ukraine, et vice versa.
4. L'« **Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A1.1** » contenu dans le présent Formulaire de Demande est reproduit mot pour mot sous forme numérique dans *Diiia*. Le Secrétariat le publie également sur le site web du Registre.

\* \* \*

*Avis de non-responsabilité, informations et instructions pour les Demandeurs de la catégorie A1.1*

(1) Le présent Formulaire de Demande est prévu pour la soumission d'une Demande au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine **dans la catégorie A1.1 – Déplacement interne involontaire.**

(2) Le Conseil du Registre détermine l'admissibilité de votre Demande à être inscrite au Registre. Cette détermination ne signifie pas que le contenu de la Demande ou son montant aient été examinés, qu'une indemnisation ait été accordée ou qu'un paiement vous soit dû. L'examen de votre Demande et l'octroi d'une indemnisation pour le fait du déplacement interne involontaire seront effectués par un mécanisme d'indemnisation futur qui reste à établir (au sens du Statut du Registre).

(3) Avant de soumettre la Demande, vous êtes invité(e) à consulter les informations relatives au Registre sur son site web à l'adresse [www.RD4U.claims](http://www.RD4U.claims) ou [www.RD4U.coe.int](http://www.RD4U.coe.int) et les différentes règles et instructions relatives à la soumission des Demandes, en particulier les Règles régissant la soumission, le traitement et l'inscription des Demandes, le Formulaire de Demande et les Règles : Catégorie de Demandes A1.1 – Déplacement interne involontaire, ainsi que la rubrique questions courantes (FAQ).

(4) Toutes les Demandes doivent être soumises au moyen des Formulaires de Demande approuvés par le Registre pour chaque catégorie de Demandes. Le présent Formulaire de Demande doit être utilisé pour la soumission par des personnes physiques de Demandes pour les déplacements internes involontaires survenus le 24 février 2022 ou à partir de cette date sur le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues en raison des faits internationalement illicites de la Fédération de Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine – **Catégorie de Demandes A1.1**. Si vous souhaitez soumettre une Demande pour un autre type de perte, dommage ou préjudice, vous devez utiliser le Formulaire de Demande correspondant à la catégorie de Demande concernée.

(5) La catégorie A1.1 concerne les Demandes liées au déplacement interne involontaire. Le montant de l'indemnisation sera déterminé par le mécanisme d'indemnisation futur. Par conséquent, vous n'êtes pas requis de fournir des Preuves relatives au montant de l'indemnisation pour cette catégorie de Demandes.

(6) Les Demandes liées aux conséquences pécuniaires du déplacement interne involontaire, telles que la perte d'emploi rémunéré, la perte de logement ou autres pertes économiques, ainsi que les Demandes concernant le transfert forcé ou la déportation d'enfants et adultes doivent être soumises dans d'autres catégories concernées.

(7) Votre Demande doit être soumise au Registre par l'intermédiaire du portail web de *Diia* à l'adresse [www.diia.gov.ua/services/RD4U](http://www.diia.gov.ua/services/RD4U). Le Registre traitera et vérifiera la Demande et les Preuves à l'appui et décidera si votre Demande est admissible à être inscrite au Registre. Vous serez informé(e) de la décision du Registre en temps utile par l'intermédiaire de *Diia*.

(8) Vous devrez fournir certaines informations et Preuves à l'appui de votre Demande, y compris des informations concernant l'identité du Demandeur et les événements liés au déplacement ou départ forcé. Certaines informations seront tirées de diverses sources électroniques existantes, y compris la Base de données unifiée des personnes déplacées internes de l'Ukraine.

(9) Vous pourrez soumettre des informations supplémentaires telles que des preuves relatives à votre enregistrement dans la Base de données unifiée des personnes déplacées internes de l'Ukraine, et télécharger des fichiers contenant des Preuves à l'appui de votre Demande, pour autant qu'elles soient conformes aux exigences techniques du Registre. Vous aurez la possibilité de vérifier toutes les informations avant qu'elles soient soumises au Registre.

(10) Vous n'avez pas besoin de compléter votre Demande en une seule fois, et vous pouvez sauvegarder le projet de Demande et le compléter à un stade ultérieur. Toutefois, il est conseillé de s'assurer que toutes les informations nécessaires sont préparées et disponibles.

(11) Vous devez vous assurer que les fichiers soumis dans le cadre de votre Demande sont accessibles, lisibles et qu'ils ne sont pas infectés par des virus informatiques ou toute autre forme de logiciel malveillant. Si le Registre identifie des fichiers que vous avez soumis comme étant inaccessibles, illisibles ou infectés, votre Demande risque de ne pas être inscrite au Registre.

(12) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous acceptez de transférer des données à caractère personnel au Registre et autorisez le Registre à stocker, traiter et transférer ces données à caractère personnel conformément aux Principes sur la protection des données à caractère personnel du Registre.

(13) Les Demandes soumises par les ressortissants russes ne sont pas admissibles à être inscrites au Registre. Toutefois, les Demandes des ressortissants russes peuvent être inscrites au Registre si ceux-ci peuvent établir qu'ils possèdent également une autre nationalité.

(14) En soumettant votre Demande et les Preuves et informations à l'appui, vous confirmez qu'elles représentent fidèlement votre identité en tant que Demandeur, votre nationalité, votre droit de soumettre une Demande et le contenu de la Demande. Vous comprenez que la soumission d'une Demande mensongère ou fausse peut avoir pour conséquence que votre Demande soit considérée comme manifestement infondée et qu'elle ne soit pas inscrite au Registre.

\* \* \*

|   |
|---|
| <b>Questions préliminaires</b>  |
| 1. Langue de soumission de la Demande (ukrainien ou anglais)  |
| 2. Catégorie de Demande   |
| <b>I. Identification du Demandeur</b>   |
| 3. Nom et prénom  |
| 4. Genre  |
| 5. Date de naissance  |
| 6. Nationalité  |
| 7. Document d'identité/numéro de passeport  |
| 8. Numéro d'identification fiscale ukrainien  |
| 9. Numéro d'inscription dans le registre démographique ukrainien  |
| 10. Adresse officielle du Demandeur   |
| 11. Adresse effective du Demandeur  |
| 12. Numéro(s) de téléphone du contact   |
| 13. Adresse électronique  |
| 14. Sous-groupe de Demandeurs ( <i>tels que membres de l'armée, de la défense territoriale, des forces de l'ordre, travailleurs des services d'urgence, des services publics ou des infrastructures essentielles, personnel médical</i> ) |
| 15. Le Demandeur a-t-il été condamné pour un crime lié à l'agression russe contre l'Ukraine   |
| 16. Le Demandeur est-il soumis à des sanctions ou à d'autres mesures restrictives équivalentes imposées par un gouvernement ou une organisation internationale  |
| 17. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Représentant, les informations d'identification équivalentes relatives à ce Représentant.  |
| 18. Si la Demande est soumise par l'intermédiaire d'un Centre de prestation de services administratifs en Ukraine, les informations requises par l'article 7 des Règles relatives à la représentation.                                    |
| <b>II. Événement(s) lié(s) à la fuite ou au départ forcé(s)</b>   |
| 19. Date(s) du déplacement  |
| 20. Adresse officielle au moment du déplacement   |
| 21. Adresse(s) après le déplacement (si différente(s) de l'adresse effective du Demandeur)  |
| 22. Informations sur les circonstances qui ont entraîné la fuite ou le départ   |

|   |
|---|
| 23. Informations sur les autres membres de la famille qui ont été déplacés en même temps que le Demandeur (les Demandes pour ces personnes doivent être soumises séparément)                                |
| 24. Date de fin du déplacement interne involontaire (le cas échéant)  |
| <b>III. Enregistrement en tant que personne déplacée interne</b>  |
| 25. Informations sur l'enregistrement en tant que personne déplacée interne dans la Base de données unifiée des personnes déplacées internes de l'Ukraine (date du certificat de personne déplacée interne) |
| 26. Numéro(s) d'enregistrement  |
| <b>IV. Preuves supplémentaires</b>  |
| 27. Preuves supplémentaires concernant l'identité du Demandeur  |
| 28. Preuves supplémentaires concernant les circonstances de la fuite ou du départ forcé(s)  |
| 29. Preuves supplémentaires concernant d'autres éléments de la Demande  |
| 30. Commentaires supplémentaires  |
| <b>V. Vérification et soumission</b>  |
| 31. Vérification et confirmation des données  |
| 32. Vérification de l'identité avant la soumission  |
| 33. Accord de transmission de données à caractère personnel   |
| 34. Soumission de la Demande  |

\* \* \*